Image not found or type unknown

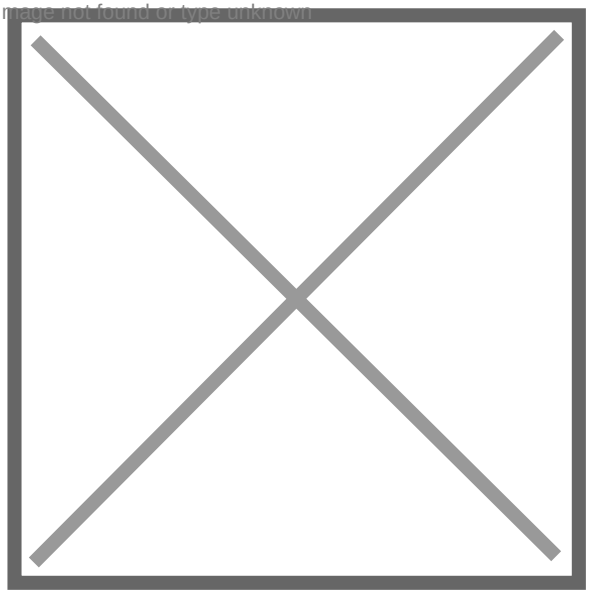

Radiation de l’École prive sans mon accord

Par **mayalabeille38**, le **03/09/2013** à **20:20**

bonjour a tout le monde ,
et merci avant tout de prendre le temps de me lire et éventuellement m'éclairer sur une situation très urgentepour moi car cela se passe aujourd'hui jour de rentrée scolaire...
je me suis séparée de leur père suite a des violences conjugales mais leur garde a quand même été confié provisoirement a monsieur...les voix de la justice sont impénétrables pour moi depuis, je n'ai pas vue venir la chose en faite, bref 6 mois plus tard nous avons eu autre audience ou nous, étant arranges a l'amiable je laissait la résidence principale de mes filles pour ne pas les perturbées et les arrachées de la montagnes en centre ville ....je n'aurais jamais du accepter car il en a usé et re usé , bref ça a duré 2 ans. En Mars de cette annee leur pere trouve du travail dans un autre département , déménage et me rend la résidence principales de nos filles, nous signons a ce moment là un protocole d'accord , qui je le regrette n'ai pas pu eu le temps de faire homologuer..elles ont donc emménagée chez moi et suivi leur scolarité dans une école privée catholique , Vendredi , veille de la rentrée du secteur privé, monsieur m'annonce qu'il a desincrire les filles et qu'a partir de mardi elle irait à l'ecole de sa commune situé a 70 kilometre de chez moi...depuis vendredi je suis en relation fréquente avec tout les intervenants de cette navrante "histoire " , j'ai avertie les 2 directeurs que je m'opposait a la radiation .j'ai eu quelqu'un a l'inspection académique du prive qui m'a dit que eux aussi refusait la radiation et qu'il téléphonerai au directeur de l'école privé mais apparemment quand j'ai amené a 5 heures a ce directeur de mon école , une lettre signifiant mon dessacord pour la radiation la il m'annonce qu'il a envoyé par mail , le certificat de radiation a la nouvelle école... que vaut alors mon refus devant cette radiation et quels sont mes limites a faire front pour que ne soit pas pris en compte cette radiation et empêcher qu'elles ne soit inscrite loin de moi? J'aurais pu l'obliger a emmener les filles a l'école a mon école ,et de là pour des questions tout simplement pratique il en aurait eu marre et me les aurait laisse.. j'ai essayé de faire le maximum aujourd'hui, on a demandé une requête en urgence aujourd'hui au jaf en parallèle j'en ai fait une autre au juge des enfants car en plus il ne s'en occupe pas très bien , le juge pour enfants peut t'il prendre une décision réellement

rapidement et surtout juste ? ma grande peur réside là , commente ne plus redouter une autre décision qui mettrait encore une foi en doute ma capacité a m'occuper de mes enfants et de mon rôle de mère ?
Je m'inquiète aussi du contenu de la lettre que j'ai fais a juge pour enfants cette après midi en mettant le doigts sur les lacunes au niveau sante et scolaire des enfants.. j'ai suggéré a la fin de ma lettre que vue les éléments que je lui rapportait (déménagement, "restitution" éclair des enfants , retour après 3 mois en caravane sans commodités)et un retour chez sa mère je le soupçonnais de ne vouloir la garde des ses filles pour des raisons financières...je n'aurais pas du dire ça ,je doute , je ne sais plus .

merci à tous pour votre lecture et encore pour l'aide que vous pourrez m'apporter...

Par **mayalabeille38**, le **04/09/2013** à **22:46**

bon je vois que finalement ça n’intéresse personne ..si à l’occasion , je passe par là (après avoir récupéré mes filles) je ne manquerais pas de m’arrêter un moment pour vous dire comment j'y suis arriver.
Courage à tous qui vivent un cauchemard dès qu'ils se réveillent le matin.
Maryline.

Par **moisse**, le **05/09/2013** à **09:24**

Bonjour,
Mais si cela intéresse les lecteurs.
Encore faut-il pouvoir vous répondre compte tenu de votre exposé.
Et je donne les filles, et je tes reprends, et je te les inscrits...
Tout cela ne vaut pas tripette.
Si le père a la garde de enfants il est seul décideur. Toute modification doit passer par la case justice, dont les voies peuvent être impénétrables surtout pour les pères.
Dans une situation aussi complexe, il faut avoir un avocat et ne prendre aucune initiative sans son accord.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés